

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 2 mars 2023

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 24 février 2023.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, Pascal AUBERT (BELVERNE), Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Caroline DEWIER (MANDREVILLARS) membres suppléants

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Arrivés en cours de séance :

NEANT

Excusés à l'ouverture de séance :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Grégoire GILLE (TREMOINS)

Excusés en cours de séance :

NEANT

Procurations :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Sylvie CANTI à Maryse GIROD / Sylvie DAVAL à Gilles LAZAR / Chantal GRISIER à Luc BERNARD / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLES à Ouari BELAOUNI /

Procurations en cours de séance :

NEANT

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance du Conseil communautaire est ouverte à 18h00.

Fernand BURKHALTER procède à la lecture des pouvoirs.

◆ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président expose qu'il convient de désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

À l'unanimité, *Martine PEQUIGNOT* est désignée secrétaire de séance.

◆ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER

2023

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 janvier 2023.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

◆ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Fernand BURKHALTER invite l'assemblée à se rendre directement à la page 47 du Débat d'Orientation Budgétaire concernant le contexte territorial de celui-ci, où il balaie dans un 1^{er} temps les nouvelles contractualisations et les politiques territoriales. Il souligne la contractualisation Territoires en Action / région Bourgogne Franche-Comté à la page 49, où il est indiqué pour le volet métropolitain que celui-ci mobilisera une enveloppe d'environ 27M d'€, et que des ajustements sont encore possibles et/ ou à prévoir pour Héricourt. Il expose concernant la ville de Belfort que *Damien MESLOT* n'avait pas remarqué que le raccordement de McPhy n'était pas pris en compte, cela devrait donc être revu positivement. Il explique que cette action n'est pas encore contractualisée et qu'elle est pour l'heure arrêtée à la somme de 22M d'€ selon les taux de financements arrêtés par les territoires. Toutefois, cela n'induit pas que la Région retiendra tout ces taux de financement, elle dispose en outre de son propre levier d'action. Concernant le volet local, il corrige que l'enveloppe à l'échelle métropolitaine sera de l'ordre de 9M d'€, contre 8M d'€ indiqués précédemment. Il continue la suite de sa présentation où il met en lumière un nouveau fond dit « fonds verts » à la page 51, lequel mobilisera une enveloppe de 9M d'€ à l'échelle départementale qui s'ajoute aux 14M d'€ de DETR. Il fait remarquer que cela est un effort sans précédent, bien qu'il nuance que cela ne reste pour le moment qu'un effet d'annonce et que les effets d'annonce ne sont pas toujours suivis d'actions. Il indique ensuite page 54 concernant le dispositif « Petites villes de demain », que la conclusion du contrat est repoussée de 4 mois et qu'elle est toujours en cours. Il poursuit page 55 avec le nouvel environnement fiscal des intercommunalités et notamment sur l'enjeu relatif à l'assimilation du nouvel environnement fiscal. Il souligne ici que suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'impôt ménage ne représente plus grand-chose et qu'il est synonyme de bonne nouvelle pour les contribuables. Concernant le programme pluriannuel d'investissement ambitieux page 56, il fait état de 6 672 600 € d'opérations en grande partie engagées pour 2023, bien que toutes ne seront peut-être pas réalisées. À propos de l'enjeu relatif à l'assimilation du nouvel environnement fiscal page 63, il invite à la méfiance suite aux modalités d'évolution de la compensation CVAE. Son inquiétude porte notamment sur les nouvelles entreprises qui viennent s'installer, et pour lesquelles l'Etat a prévu un mécanisme qui n'est pas encore détaillé. Concernant l'enjeu de l'impôt économique, il ajoute en conclusion de ce point page 67 que, l'impôt prélevé sur les ménages du Pays d'Héricourt est de l'ordre de 7,2 M d'€, lequel n'encaisse réellement que 5,5 M d'€ car le reste est prélevé par l'Etat. Il tient à souligner ce prélèvement conséquent. Il poursuit sa présentation jusqu'à la page 71 où il relativise le montant du Capital Restant Dû emprunté de l'ordre 2 996 601,91 €. Il rappelle qu'un emprunt a été consenti à titre d'alimentation de la trésorerie des Guinnottes à hauteur de 1M d'€. De ce fait, il expose que le CRD est de l'ordre de 1,9M d'€, plutôt que 2,9M d'€. Il rappelle que ce prêt est une sorte de prêt relais avec pour conséquence un endettement provisoire. Il souligne d'ailleurs le taux remarquable auquel a été souscrit ce prêt à savoir 0,54 %, contre des taux avoisinant 4,5 % actuellement. Il précise ensuite page 77 qu'un nouveau Directeur vient d'être nommé à l'ADNFC et qu'il s'agit de M. PREVOTAT. À propos de la gestion des Transports scolaires page 78, il expose que cela représente environ 800 000 € ; et concernant l'offre de transport métropolitain, il indique que le syndicat de Transport a inscrit 500 000 € de dépenses suite à

l'enquête déplacement, laquelle avait besoin d'être actualisée. Un débat reste ouvert sur la possibilité d'une AOM unique, lequel se clôturera courant 2023. Il ajoute concernant l'aménagement de la 2x2 voies – Héricourt / Sevenans page 82, qu'il lui semble que la CCPH n'y participera pas avant 2024. Au sujet de la poursuite de la procédure d'élaboration du PLUi valant SCOT, il confie qu'il s'agit d'un gros sujet d'inquiétude et qu'il a le sentiment que l'on tourne en rond. Il se dit très inquiet des chiffres communiqués par la Région car il s'avère que la CCPH se situe très loin des propositions effectuées dans le cadre du PLUi. Il considère qu'en vertu de la loi inhérente au PLUi, la CCPH va droit dans le mur, il trouve que cela est inadmissible et incohérent. Il en résulte que la Franche-Comté perd ses habitants et ses emplois. Il observe que le développement des métropoles doit être maîtrisé en vain tant il est tentaculaire et difficilement maîtrisable, toutefois cette application de la loi aux territoires ruraux est risible. Sur le plan culturel, il souligne page 91 l'étoffement très intéressant des activités proposées par l'école de musique grâce au travail remarquable de son Directeur. Il effectue ensuite un zoom concernant l'étude bios déchets page 94, pour laquelle il invite à la prudence en ville. Il expose qu'un maire lui a confié à cet effet qu'il fallait faire attention aux composteurs collectifs qui font état de nuisances olfactives et qui attirent notamment des rats. Il ajoute qu'il se fait souvent molester sur les tarifs de la REOM lesquels sont élevés en habitat collectif, il se demande en outre si les bacs en question sont correctement pucés. Il poursuit la présentation jusqu'à la page 96 où il souligne qu'il est urgent de reprendre le dialogue avec les Francas pour le futur contrat, suite notamment à la revalorisation tarifaire du coût de la DSP. Pour conclure, il annonce l'arrivée d'un Directeur Système D'Information au sein de la CCPH courant 2023, dont il énumère les missions page 98.

Michel CLAUDEL demande si le poste de DSI ne se destine qu'à l'usage de la CCPH ou s'il se destine également à destination des communes. Il expose que toutes les petites communes sont également demandeuses de mettre en place la sécurisation et la RGPD.

Fernand BURKHALTER précise pour l'heure que ce poste est un service interne de la CCPH. Cela pourra toutefois être réétudié ultérieurement. Il reprend le fil de la présentation du DOB concernant les propositions de celui-ci page 99. Il fait remarquer qu'il est à envisager une augmentation de la tarification des services aux usagers pour tenir compte de l'inflation, laquelle se situe aux alentours de 7 %, voire 10 % sur les produits alimentaires. Il ajoute que les salaires devront également être augmentés à proportion équivalente. Il relève page 102 l'augmentation de la participation employeur pour la cotisation des adhérents à la mutuelle, laquelle subit un mouvement de hausse. Il explique que toutes les collectivités ne subissent peut-être pas une telle hausse, il constate qu'en termes de maladie, les sinistres sont importants au sein de la CCPH et que de facto les salariés payent plus.

Michel CLAUDEL souligne que ce DOB est bien complet et qu'il fait preuve d'encore plus de clarté que ceux des années précédentes. Il remarque dans cette présentation que le ton est toujours à l'optimisme, toutefois il souligne que lorsque l'on constate les résultats des Comptes administratifs 2022, que l'on considère les dégradations de la CAF, et les règles qui ne sont pas maîtrisées suite à la suppression de la CVAE, ou encore

les impacts de la TH, il estime que la CCPH est bien optimiste. Il ajoute qu'il y a également beaucoup de projets qui sont dans les tuyaux et dont on ne mesure pas le surcoût de fonctionnement que cela va engendrer. Il pense qu'il faut rester vigilant et qu'il faut se poser les bonnes questions avant même de voter le Budget. Il juge que les règles de fiscalité ainsi que les attributions de compensation doivent être revues. Il serait bien venu de faire « le ménage » à mi-mandat et d'effectuer une mise à plat de toutes nos données.

Gilles LAZAR expose qu'à l'instar de *Michel CLAUDEL*, il tient à souligner l'excellent travail qui a été mené par les services pour la réalisation du DOB, lequel est très fourni. Pour revenir sur le contexte territorial qu'il souhaite élargir, il pose le cadre d'une période historique exceptionnelle laquelle est particulièrement périlleuse, avec notamment l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'inflation de l'ordre de 7 %, alors que l'€ devait nous protéger de l'inflation, ou encore l'augmentation du prix de l'énergie. Il pense à cet effet que le DOB n'est pas assez précis sur les conséquences de l'augmentation du prix de l'énergie sur nos équipements, lesquels seront nécessairement éclairés et chauffés. À cette situation internationale et à ce contexte économique et politique, s'ajoute le changement climatique qui met à dure épreuve les collectivités territoriales. Il n'y a que le *Président MACRON* (et peut-être quelques autres), qui a eu le culot de déclarer lors de ses vœux qu'il aurait dû prédire la crise climatique. Toutes ces crises économiques, climatiques et financières sont liées aux précédents de la COVID et contribuent à mettre de très nombreux ménages en grande difficulté, et également beaucoup de commerces et d'artisans sur nos territoires. Il souhaite attirer avec force aujourd'hui l'attention des élus tout en rebondissant sur le propos de *Fernand BURKHALTER* concernant l'aide à l'installation des commerçants et des artisans sur le territoire. Il croit qu'il faut être extrêmement attentif à ce que vivent les commerçants et les artisans d'Héricourt, avec des augmentations de factures d'énergie qui sont multipliées par 3, voire 4. Il indique avoir fait le tour de certains commerces qui sont sur le point de fermer, c'est pourquoi il pense que la CCPH doit être attentive et réfléchir à comment elle pourrait aider ces commerces à pouvoir payer leurs factures. Il rappelle que l'État a mis en place un dispositif d'aide en direction de ces petits établissements. La Région dit elle-même qu'en décidant d'aider ces petits commerces à hauteur de 3 M d'€, il reste toutefois plein de trous dans les raquettes. N'ayant que 3 M d'€ à distribuer, il lui semble donc que la CCPH pourrait faire quelque chose. Il conçoit que dans ce contexte le Budget ne soit pas facile à confectionner, mais indique qu'il va extraire de ce DOB les éléments saillants parmi les nombreux éléments qui y sont portés à connaissance. Tout d'abord, l'élément le plus important selon lui est la diminution de l'impôt économique, dont la CVAE qui diminue de moitié en 2023 pour disparaître en 2024. Bien que cela sera certes compensé par la TVA, et qu'en période inflationniste ce mécanisme de récupération économique soit positif, cela reste à voir dans les années à venir. Puis, sur le fond, il relève qu'il s'agit de transférer des recettes qui venaient de la production de l'économie issues du monde de l'entreprise par des travailleurs, par une recette qui découle de l'impôt le plus injuste : la TVA. Il cite une phrase du DOB qui le confirme et selon laquelle : « On se dirige vers une déconnexion avec le monde de l'entreprise ». Cela n'est pas nouveau et cela s'inscrit même dans la durée. Il expose que si l'on ajoute la suppression de la TH à cela, nous nous dirigeons vers une perte, ou du moins une diminution de l'autonomie

financière des collectivités. Il indique qu'à la Région la TVA est une recette et que cela pose problème notamment lorsque l'activité n'est pas importante. Il fait état en définitive des recettes qui deviennent fragiles. Il rebondit ensuite sur un propos que *Éric STEIB* a tenu lors du dernier Conseil communautaire et qu'il partage au sujet de la démographie, à savoir que nous subissons une baisse de la population sur notre territoire. C'est un phénomène lourd qui touche toute la Région à quelques exceptions près autour des métropoles, et lequel touche également l'ensemble du territoire national. Cette baisse démographique est liée à une baisse de la natalité, cette situation aura forcément des conséquences c'est pourquoi l'attractivité de notre territoire est l'enjeu à venir. Comment rendre attractif notre Pays d'Héricourt dans ce contexte : en y intégrant la concurrence qui se joue entre les territoires, car l'on n'est pas dans un monde bercé d'illusions (le « monde des Bisounours »), et ce y compris au sein du Pôle Métropolitain. À ce propos, il pense se faire l'écho de nombreux élus & citoyens en se disant que l'image du Pôle Métropolitain est désastreuse. Ensuite, concernant les projets, il informe que ses colistiers et lui-même partagent bon nombre de programmes et d'opérations présentés dans ce DOB, y compris le Cinéma, dans la mesure où ce dernier serait implanté dans le cœur de ville où la place existe encore. Il indique que cela est possible et qu'il s'est rendu à Besançon où le Mégarama se situe en ville à côté de la place du marché. Il juge qu'il est encore temps de revenir à la raison et de limiter l'artificialisation des sols. Est-ce que c'est parce qu'il s'agit d'un mot difficile à prononcer qu'il n'est écrit à aucun moment dans le DOB ? Limiter l'artificialisation des sols permet d'augmenter la capacité des sols à prendre du CO2 et par extension contribue à agir sur le changement climatique. C'est aussi autre chose que de rendre attractif un territoire : c'est construire des pistes cyclables, cela est commencé, c'est se mobilier pour les transports en commun, bien qu'au vu de la situation au Pôle Métropolitain ils se disent très inquiets ; C'est construire et développer les services publics, culturels, comme la Médiathèque et l'École de musique, qu'ils soutiennent avec force. Il expose qu'ils sont à ce stade très dubitatifs concernant la salle des Musiques actuelles et notamment sur son fonctionnement. Il pense que tout n'a pas été dit sur l'ampleur du fonctionnement qu'il va falloir injecter dans cette salle. Sur le volet sport, il concède que la CCPH est bien équipée. Il expose ensuite qu'il faut poursuivre le développement économique qui doit être éco-responsable dans un cadre de vie apaisé et sûr, avec un tissu commercial dynamique, ce sont tout cela les facteurs majeurs de l'attractivité. En définitive, la situation économique et financière a précipité bon nombre de nos concitoyens dans la précarité, notre Budget devrait être placé sous le signe de la solidarité. Il faut donc poursuivre et amplifier notre soutien comme nous devons le faire en direction des Jardins du Mont Vaudois, lesquels traversent une crise de financement majeure mettant en péril leur existence et leur mission envers un public en insertion. L'attractivité et le développement économique, doivent aller de pair avec la solidarité.

Éric STEIB remercie les services qui ont œuvré pour la réalisation du DOB. Il reprend le projet essentiel à savoir, comment procéder pour récupérer de l'argent ? Il s'agit d'augmenter la CFE. Il indique que la CFE va augmenter de 7,1 % de manière naturelle, il prévient qu'à vouloir en « remettre une couche » il y a des entreprises qui risquent d'en souffrir, surtout que pour certaines entreprises des cotisations supplémentaires seront notamment demandées sur le versement transport passant de 0,5 à 0,6 %. Il indique avoir interrogé le

boulangier de Chagey qui lui a expliqué qu'il n'est pas redevable de la CVAE puisqu'il faut atteindre 0,5 M d'€ de CA. Sa facture d'électricité a été multipliée par 6, quand d'autres ont même vu leur facture d'électricité être multipliée par 10. Il se dit en définitive très réservé quant à l'augmentation de la CFE. Il constate que d'aucuns disent que ce n'est pas grave puisque cela sera compensé par la CVAE, il ajoute toutefois que certains ne la paient pas. Il se pose également le problème des habitants, faut-il augmenter leurs cotisations car il faut garder en tête qu'ils ont été exonérés de la TH. Il relève à la page 70 du DOB qu'entre 2019 et 2022 les recettes ont augmenté de 0,5M d'€, toutefois les dépenses ont augmenté d'1M d'€. Cela induit qu'il y a une perte sur 3 ans de 0,5 M d'€. Comment faire pour récupérer de l'argent ? Plusieurs solutions s'offrent, la 1^{ère} étant d'augmenter les impôts économiques ou ménage, la 2^{ème} étant de « massacrer » des services en ôtant quelques postes, ou la 3^{ème} solution étant l'attractivité du territoire en installant des entreprises. Ces 3 solutions ont leurs inconvénients, notamment concernant l'attractivité du territoire car, s'il n'y a plus de friche il faut consentir à détruire un peu de verdure. Par ailleurs, il confie ne pas s'expliquer le prix élevé de l'électricité. L'on dit que le prix de l'électricité est corrélé sur le prix du gaz, or le prix du gaz a baissé. Il s'agit d'un souci majeur que l'Etat se doit d'inspecter. Il explique que le coût de l'énergie est de 50 € au MW, voire 70 € lorsqu'il faut l'importer, or il est incompréhensible que ce dernier soit vendu 5 à 10 fois plus cher.

Fernand BURKHALTER espère que la CCPH pourra bénéficier du bouclier tarifaire concernant l'électricité. Il en espère de même pour la Ville d'Héricourt et les communes. Il rejoint le propos de *Éric STEIB* selon lequel, seul le développement économique pourra apporter les ressources nécessaires. Il rappelle que cela est pratiqué depuis une quinzaine d'années et les résultats sont là puisque 2 000 emplois ont été créés. Il souligne que ces emplois ont permis d'apporter des ressources économiques importantes mais qui sont insuffisantes. Comparativement à des collectivités de l'importance de la CCPH, la CCPH n'en est qu'à la moitié des territoires les plus développés. Il constate que la CCPH fait autant que ces collectivités avec 2 fois moins de ressources. Cela témoigne de l'adresse dont fait preuve la CCPH, et à cela la Ville d'Héricourt supporte également une bonne part de ces services par le jeu des « vases communicants », par le biais de la CLECT, il cite ainsi l'Ecole de musique, la Médiathèque, la Crèche etc. Bien que la Ville d'Héricourt ait délégué beaucoup de services, elle continue de les payer. Il souligne que la Ville d'Héricourt verse aujourd'hui 700 000 € à la CCPH d'attributions de compensation, et qu'il suffit de se reporter à la CLECT. Il note que le développement économique reste un facteur de fragilité par rapport à d'autres territoires, car il y a des territoires qui arrivent à mieux tirer leurs épingles du jeu, car ils disposent d'un volume d'emplois beaucoup plus important. Il confie ne pas être inquiet des chiffres qui ont été communiqués, son inquiétude porte essentiellement sur le développement. Il expose avoir agi au niveau du Pôle Métropolitain afin que les 200 hectares de foncier supplémentaire qu'il est souhaitable de développer sur Belfort, Héricourt & Montbéliard, à raison de 60 hectares chacun dans des zones nouvelles, ne soient pas intégrés dans la réserve locale. Il indique qu'il mènera ce combat jusqu'au bout face à ce territoire qui subit le déclin de l'automobile et sa mutation. Ce territoire a besoin de nouveaux emplois, notamment ceux générés par les véhicules électriques.

Ces emplois devront bien être placés, sauf si l'on en rate le développement. Il prend pour exemple la Région du Nord qui a accueilli 3 sites industriels concernant le secteur automobile dans les communes de Douvrin, Douai et Dunkerque, cela représente plusieurs dizaines d'hectares. La Région Franche-Comté doit donc accepter que ce territoire en déclin industriel puisse continuer à se développer, car il rappelle que ce territoire a une vaste tradition industrielle, notamment autour de la filière des transports et de l'énergie. Il y aura des besoins fonciers très importants. Il informe que General Electric regroupe des activités qui étaient actuellement en Allemagne ou en Angleterre. GE prépare la mutation vers EDF qui dispose d'une feuille de route en main pour se redévelopper enfin sur le nucléaire, lequel est une filière d'avenir et un facteur de développement pour nos territoires parmi le véhicule électrique et l'hydrogène. Il explique que le journal le Monde s'est déplacé concernant les véhicules hydrogènes produits par la société GAUSSIN à Héricourt. Cet intérêt n'est donc pas anodin. Il considère que l'enjeu est le développement, notamment via la réindustrialisation, laquelle ne va pas s'effectuer dans des zones inondables dont certaines sont notamment en cours de désaffectation dans le Pays de Montbéliard. Il cite l'entreprise FAURECIA qui a quitté le site de Mandeuve pour s'installer au Technoland sur des surfaces agricoles. Il faut garder le principe de réalité, le monde est dur mais le monde est réel, cela signifie qu'il ne s'agit pas de s'ancrer dans l'illusion et le rêve, lesquels conduisent les pouvoirs publics à parler de réindustrialisation et d'en saper la branche. Il rappelle que cette réindustrialisation aura un impact foncier majeur. Il martèle qu'il mènera ce combat avec l'accord de Belfort et de Montbéliard. L'on peut avoir quelques propos discordants sur les transports, mais sur l'essentiel, à savoir le développement économique, Belfort, Héricourt & Montbéliard, sont à l'unisson. Ne tissons pas les antagonismes, il faut tisser l'unité du territoire pour laquelle il œuvre. C'est pourquoi il fait remarquer qu'il s'abstient de toute déclaration négative dans la presse, et qu'il s'inscrit dans le positivisme. Ce même positivisme qui est la nouvelle filière automobile, la nouvelle filière nucléaire et le développement de l'hydrogène. Il souligne que la Région a soutenu un magnifique ouvrage sur l'hydrogène qui mérite d'être lu, et pour cela il réitère qu'il faudra de l'espace. Il faudra positionner les stations d'hydrogène etc. Il constate par ailleurs que la population de la Franche-Comté est en diminution ainsi que son nombre d'emplois, toutefois l'état de nos villes est alarmant, car toutes les villes qui structurent les territoires sont en perte de vitesse et en déclin démographique. Face aux villes de Lure, Vesoul, Gray, Luxeuil, Valentigney, Audincourt, Montbéliard & Belfort, elles ont respectivement perdu entre 5 000 & 10 000 habitants, or, Héricourt n'en a perdu aucun. Il se dit fier de ce constat qui ne pas va sans modification, la Ville a dû être un peu étalée. Il ajoute que la Ville d'Héricourt dispose encore de vastes possibilités à l'égard de notre territoire qui se veut attractif et accueillant. Il croit que le développement de nos secteurs ruraux s'appuie sur les petites villes, Lure doit être un fer de lance sur son territoire, Luxeuil doit retrouver ses couleurs, et Vesoul doit être réanimée et redevenir la ville moyenne qu'elle était. Il est donc impératif de disposer d'une vue du territoire dans son ensemble. Il crie haro sur les métropoles, il constate qu'il y a un faible métropolitain qui est inacceptable dans notre Pays, car il est coûteux en transports et en énergie. Il remercie en conclusion le Directeur Général des Services et les services qui ont œuvré pour l'élaboration du DOB. Il souligne que ce travail a été salué par

l'ensemble des Vice-Présidents, preuve en est que le travail des services de la CCPH est apprécié. *Le Président* demande à l'assemblée de donner acte de la présentation du DOB par un 1^{er} vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) :

- ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et APPROUVE les orientations budgétaires qui y sont déclinées,

◆ BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* indique en préambule de cette présentation que tous les Comptes de gestion sont conformes aux Comptes administratifs.

Il expose qu'il se fera succinct sur les présentations et qu'il ne soulignera que les chapitres essentiels. Il balaie les dépenses de fonctionnement portant les dépenses à 8 770 715,604 €, et les recettes à 9 282 720,62 €. Concernant la section investissement, les dépenses sont portées à 1 254 723,04 €, et les recettes sont à 2 306 510,93 €. Sachant que le résultat est positif de 1 051 787,89 €, il indique que le résultat cumulé avec les excédents est porté à 1 942 705,95 €. Il juge que le chapitre 011 « Charges à caractère général » mérite une explication. Ce dernier n'est qu'à 1 671 309,18 € contre 2 355 676,75 € budgétisé. Cette explication résulte notamment dans le fait que 460 000 € de dépenses de fonctionnement n'ont pas été réalisées. Il souligne que le chapitre 23 « Immobilisation en cours » est réalisé à hauteur de 549 038,43 €, contre 4 220 104,58 € budgétés, cela traduit le peu de réalisation qui a été effectué. Concernant les recettes de la section investissement, il met en lumière le chapitre 10 « Dotation, fonds divers et réserves » qui est réalisé à hauteur de 98 491,81 € contre 550 000 € budgétés. Cela fait écho au FCTVA qui induit que si les travaux ne sont pas effectués, il n'y a de facto que peu de TVA à récupérer. Pour le chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues », il explique que 511 465,62 € de subventions ont été reçues contre 3 227 202,54 € budgétisées, toutefois le reste de ces subventions restent dans les tuyaux. Il précise que l'emprunt de 1 152 000 € a été comptabilisé, cela est important car lorsque l'on parle des excédents cela est flatteur puisqu'il est de 1 942 705,95 €. Or si l'on ôte l'emprunt, cet excédent cumulé fléchit automatiquement, bien que la CCPH dispose par ailleurs de la capacité à emprunter. Il lui semble important qu'eu égard à ce qui a été dit dans le DOB de souligner la déconnexion fiscale par rapport au territoire. Il indique qu'il n'y a que 650 000 € qui dépendent du foncier bâti et lequel est le seul levier sur lequel il est possible d'agir. Il faut également prendre en compte les bases d'entreprises, cela signifie qu'au niveau des familles il n'y a pratiquement plus grand chose ; or c'est le seul levier sur lequel la CCPH peut agir. Nos politiques sont de ce

fait totalement tributaires des pouvoirs publics, c'est-à-dire par rapport à la TVA etc. Pour revenir sur les attributions de compensation, il souhaite faire la lumière sur des confusions qu'il a entendues. Il pense qu'il serait pertinent de revoir notre pacte fiscal et financier puisque tous les indicateurs financiers ne sont pas calculés et évalués de la même manière. Il indique qu'à ce titre une réunion sur le FPIC se tiendra et que celle-ci permettra de mieux comprendre comment se calcule l'effort fiscal notamment, ainsi que d'autres notions en lien direct avec cette fiscalité qu'il est possible de prélever sur un territoire. Cela est complexe et permettra un éclairage. Il y a nécessité à réviser dans le PFF toutes ces notions qui perdent un peu de leur sens. Il conclue cette présentation par les remerciements qu'il adresse aux services avec qui il confie avoir eu grand plaisir à travailler. Il ajoute concernant la somme de 197 117 € que la CCPH devait percevoir par rapport à la TH induite, que cette somme a été prélevée mensuellement sur la TVA.

Fernand BURKHALTER expose concernant l'autonomie fiscale des collectivités que, les collectivités locales ne sont pas trop impactées bien qu'il y ait eu la baisse de la TH. Elles disposent encore d'un pouvoir de collecte par l'impôt, ce qui est moins le cas pour la Région ou le Département qui sont totalement « fagocités » par l'Etat par le biais de la TVA. Il rappelle que précédemment la taxe foncière départementale représentait 60M d'€, désormais ces 60M d'€ proviennent de la TVA. Il rappelle que l'autonomie fiscale n'est autre que la possibilité de lever l'impôt, or lorsqu'il n'y a plus d'impôt à lever il faut composer avec les moyens qui sont donnés, et ces moyens-mêmes ont tendance à s'amenuiser car l'industrie est en déclin. C'est cela la vraie et la seule raison des difficultés qui sont rencontrées, c'est l'absence de volonté industrielle.

Éric STEIB remarque par comparaison au Budget 2022 que la CAF était de l'ordre de 180 000 €, elle est ici à 512 000 €. Ces chiffres sont à interpréter correctement, il ne s'agit pas de se réjouir et de dire qu'il y a 300 000 € en plus. Cela s'explique par une provision de 255 000 €, laquelle porte réellement la CAF à 257 000 €, cela ne représente pas grand-chose pour une collectivité de cette taille.

Fernand BURKHALTER relativise ce résultat en expliquant que des provisions sont accordées ailleurs.

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2022 du Budget Principal :

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) ADOPTE le compte de gestion 2022 du Budget Principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 770 715,04 €
	Section d'investissement :	1 254 723,04 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	9 282 720,62 €
	Section d'investissement :	2 306 510,93 €

Le Président quitte la séance.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) **ADOpte** le compte administratif 2022 du Budget Principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 770 715,04 €
	Section d'investissement :	1 254 723,04 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	9 282 720,62 €
	Section d'investissement :	2 306 510,93 €

Le Président revient dans la salle.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- Les rattachements de fonctionnement 2022,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 1 339 195,08 €	512 005,58 €	+ 1 851 200,66 €
Investissement	+ 890 918,06 €	1 051 787,89 €	+ 1 942 705,95 €

Pour l'affectation des résultats, il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour un montant de 673 068,80 € et en recettes pour 875 000 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	1 851 200,66 €
Solde d'Investissement : Excédent	1 942 705,95 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) :	201 931,20 €
Besoin de financement en investissement (Excédent d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	Pas de besoin de financement
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	1 851 200,66 €
3. Report en investissement au R/001	1 942 705,95 €

◆ **BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT présente le compte administratif 2022 du Budget annexe ordures ménagères. Il souligne qu'une provision de 160 702,95 € a été prise au chapitre 78 « Reprise sur amortissements dépréciation et provisions », et il explique que sans cela l'exercice aurait été déficitaire. Il indique ensuite un total de dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 896 139,03 €, et des recettes à 1 908 992,87 €, portant un résultat cumulé à 112 614,45 €, lequel est reporté hors recette de fonctionnement au R002. Concernant les dépenses de la section investissement, elles sont de 51 054,03 €, pour 144 742,04 € de recettes, ce qui porte un excédent en résultat cumulé de 571 849,07 € en recettes d'investissement, il y a donc des possibilités en matière d'investissement. Il effectue un zoom sur le chapitre 11 « Charges à caractère général qui est réalisé à hauteur de 221 065,59 €, contre 170 658 € l'année précédente. À la lumière des résultats par rapport au Budget, l'objectif des 3 augmentations était de revenir à l'équilibre, et l'objectif de cet équilibre a été atteint grâce à la dotation. Cela traduit que ce sera encore douloureux l'année prochaine, sans doute qu'il faudra encore augmenter les tarifs de la REOM.

André-Marie DEPOUTOT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2022 du Budget annexe ordures ménagères :

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le compte de gestion 2022 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 896 139,03 €
	Section d'investissement :	51 054,03 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 908 992,87 €
	Section d'investissement :	144 742,04 €

Le Président quitte la séance.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOPTE** le compte administratif 2022 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 896 139,03 €
	Section d'investissement :	51 054,03 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 908 992,87 €
	Section d'investissement :	144 742,04 €

Le Président revient dans la salle.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- Les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- Les rattachements de fonctionnement 2022,
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Gilles LAZAR expose que ses colistiers et lui-même voteront ce rapport. Toutefois pour citer une partie de la conclusion des commentaires généraux sur le CA 2022, à savoir que le budget est de plus en plus serré avec peu de marge de manœuvre, il estime qu'il s'agit d'un langage soft eu égard de l'augmentation des coûts de l'énergie. Il ne sera pas possible de demander à chaque fois aux habitants du Pays d'Héricourt de payer plus, il avertit que cela finira par coïncider. Il attire l'attention sur ce dossier qui est un dossier « très chaud » à venir.

Fernand BURKHALTER demande à *Gilles LAZAR* ce qu'il a à proposer.

Gilles LAZAR répond qu'il faut qu'un vrai débat puisse avoir lieu sur ce dossier. Il ajoute qu'il faut réfléchir à mutualiser également sur ce dossier. Il estime qu'il n'est pas permis dans tous les cas, dès lors qu'il y a une augmentation des dépenses en fonctionnement, de demander aux usagers de payer. Il n'y a plus d'argent dans les porte-monnaie.

Fernand BURKHALTER expose qu'il peut partager cet avis concernant le Budget général, toutefois il indique concernant le Budget des OM que celui-ci est équilibré dans le respect de la loi, à savoir qu'1 € dépensé doit être couvert par 1 € de redevance.

André-Marie DEPOUTOT expose que pour 70 %, ce sont des charges liées au SYTEVOM. Il ajoute que par rapport à ce qui est indiqué, il faudrait revoir le cadre budgétaire car il n'est pas possible de procéder autrement. Il explique qu'il n'est pas possible d'avoir de versement du BP au Budget OM. Il reste à savoir si cela peut être possible sur le plan législatif.

Fernand BURKHALTER répond par la négative, et il indique que cela est interdit.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	99 760,61 €	12 853,84 €	112 614,45 €
Investissement	478 161,06 €	93 688,01 €	571 849,07 €

Pour l'affectation des résultats, 236 217,92 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte. Cette somme correspond principalement à l'acquisition de la nouvelle benne de collecte laquelle a été commandée en 2022 mais ne sera livrée que sur 2023 compte tenu des difficultés actuelles d'approvisionnement sur les châssis poids lourd.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 : Excédent	112 614,45 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	571 849,07 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	236 217,92 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	112 614,45 €
3. Report en investissement au R/001	571 849,07 €

◆ BUDGET ANNEXE TRANSPORT : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* présente le compte administratif 2022 du Budget annexe transport. Il indique que la section de fonctionnement se solde par un déficit 111 740,56 €, avec 1 259 738,12 € en dépenses, & 1 147 997,56 € en recettes, avec un résultat cumulé de 339 774,74 € qui est reporté en recette de fonctionnement. Concernant les dépenses en investissement, celles-ci sont de 451,00 € pour 102 668,48 € de recettes, avec un résultat cumulé de 121 179,98 € que l'on retrouve en recettes d'investissement. Il souligne ici les bienfaits de ce service qui est compensé par la Région, mais qui n'est toutefois pas la hauteur de tout ce que cela représente par rapport au coût global et considérant l'augmentation du taux du versement mobilité qui permettra de maintenir un service de qualité.

Gilles LAZAR demande concernant la navette gare-hôpital si la CCPH est dans les clous par rapport aux prévisions qui ont été effectuées lors de la création de ce service, car il lui semble que 236 trajets / an est peu. Il demande si le cadencement a bien été analysé entre les horaires de départ des trains et le passage de la navette. Il indique avoir déjà essayé de prendre la navette et qu'elle est trop compliquée d'utilisation.

Fernand BURKHALTER expose que ceux qui en ont vraiment besoin l'utilisent. Il indique qu'il était attendu à ce que la destination hôpital soit plus importante que la destination LGV, or il y a même la proportion. Il pense que le Covid a pu encore avoir un impact résiduel sur le service. Il répond à *Gilles LAZAR* qu'il n'y a pas eu d'étude marché à proprement parler sur les possibilités. Il rappelle qu'il s'agit d'un transport à la demande, lequel est donc mobilisé en fonction des besoins et selon des horaires affichés, c'est en cela que réside toute la difficulté. Cela reste néanmoins la meilleure solution, tant que l'agglomération d'Héricourt ne représente pas 30 000 à 40 000 habitants. Il fait par ailleurs remarquer qu'aucune ligne de transport ne tourne avec des bus à vide. Il concède que c'est la densité de population qui fait l'usage des transports collectifs, même si la ruralité a des besoins plus ponctuels, notamment pour les personnes démunies de transport et pour lesquelles Hériva répond parfaitement à cette mission. Pour revenir sur l'enquête déplacement à hauteur de 500 000 €, il expose qu'il y a eu des hésitations au sein du Pôle Métropolitain dues à une période de creux budgétaire pour lequel il n'était pas simple d'engager une telle dépense. L'étude sur le rassemblement d'une AOM permettrait quoi que d'aucuns disent des économies de personnel. Il s'agit d'une mutualisation à laquelle Belfort & Montbéliard s'opposent. Il est certain qu'une AOM unique aurait l'avantage d'économiser dans chacune des structures. Il indique qu'il s'agit de l'approfondissement de l'étude qui a été demandée au cabinet Mensia car ces sujets de fond n'ont jamais été évoqués. Il rappelle que l'on ne lance pas une AOM unique pour effectuer des dépenses supplémentaires, mais bien pour réaliser moins de dépenses pour un service en plus. Il a pour objectif de mener cela à bien durant sa Présidence de ce syndicat pendant encore une année. Il espère que cela sera conclusif sous sa mandature.

Éric STEIB ajoute qu'en effectuant le ratio entre ce que le service coûte, et les recettes de produits, soit 1 259 738,12 € par rapport à 12 489,34 €, cela ne représente que 1% de ce que cela coûte. Il en résulte que les usagers n'en payent qu'une infime partie.

Fernand BURKHALTER précise qu'il a pu se faire surprendre lors du transfert de compétence de la Région. Il explique que ce transfert aurait pu être différé d'une année, toutefois cela tombait au moment du renouvellement des marchés. Il en a résulté une augmentation de 15 %. Il remémore le contexte où, pressé de toute part il a fallu agir rapidement, cette accélération a coûté 100 000 € à la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le compte de gestion 2022 du Budget annexe transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 259 738,12 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 147 997,56 €
	Section d'investissement :	102 668,48 €

Le Président quitte la séance.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe transport de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le compte administratif 2022 du Budget annexe transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 259 738,12 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 147 997,56 €
	Section d'investissement :	102 668,48 €

Le Président revient dans la salle.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- Les rattachements de fonctionnement 2022,
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	451 515,30 €	-111 740,56 €	339 774,74 €
Investissement	18 962,50 €	102 217,48 €	121 179,98 €

Pour l'affectation des résultats, aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	339 774,74 €
Solde d'investissement (excédent)	121 179,98 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	121 179,98 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	339 774,74 €
3. Report en investissement au R/001	121 179,98 €

◆ **BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* présente le compte administratif 2022 du Budget annexe ZAC des Guinnottes. Il expose qu'il y a un déficit en fonctionnement de 241 600 €, pour des dépenses qui s'élèvent à 2 907 428,17 €. Il explique que la gestion de ce type de Budget est complexe puisqu'il s'agit d'une gestion de stock. Les recettes en fonctionnement sont réalisées à hauteur de 2 665 828,17 €. Il précise que le chapitre « Produits des services, du domaine et ventes diverses » à hauteur de 921 597,79 €, concerne les ventes de terrain. Avec les résultats antérieurs reportés, le résultat cumulé est de 198 150,65 €. Concernant la section investissement, les dépenses ne concernent uniquement que des opérations d'ordre à hauteur de 1 735 667,38 €. Pour les recettes il y a un emprunt de 1 000 000 d'€, d'où une recette excédentaire de 2 098 206,18 € sur l'exercice, avec le résultat antérieur reporté de 1 290 254,99 €, soit un résultat cumulé de 807 951,19 €.

André-Marie DEPOUTOT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2022 du Budget annexe ZAC des Guinnottes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2022 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 907 428,17 €
	Section d'investissement :	1 735 667,38 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 665 828,17 €
	Section d'investissement :	3 833 873,56 €

Le Président quitte la séance.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) des suffrages exprimés **ADOpte** le compte de gestion 2021 du Budget annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 907 428,17 €
	Section d'investissement :	1 735 667,38 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 665 828,17 €
	Section d'investissement :	3 833 873,56 €

Le Président revient dans la salle.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : Ouari BELAOUNI, Gilles LAZAR, Quentin HAFEKOST, Maryse PORTAZ, Grégoire GILLE & Sylvie DAVAL) des suffrages exprimés DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	439 750,65 €	-241 600 €	198 150,65 €
Investissement	- 1 290 254,99 €	+ 2 098 206,18 €	807 951,19 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	198 150,65 €
Solde d'Investissement (excédent)	807 951,19 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	198 150,65€
3. Report en investissement au R/001	807 951,19 €

◆ **BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMIEU : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Vice-président, délégué aux finances André-Marie DEPOUTOT présente le compte administratif 2021 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien. Il indique qu'il y a un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement, cela s'explique par le fait que la CCPH ne loue presque plus de locaux, il y a donc peu de recettes. Concernant la section fonctionnement, il y a 122 558,51 € de dépenses, pour 90 193,35 € de recettes, soit un déficit de 32 365,16 € sur l'exercice, avec un résultat cumulé déficitaire de 27 920,36 €. Il explique qu'il y a une reprise de 27 920,36 € au D/002 en dépenses de fonctionnement. Concernant la section investissement, il y a encore un emprunt qui est remboursé, avec une somme globale de dépenses de 69 036,26 €, et un total de recettes de 75 582,73 €, avec un résultat cumulé de 105 527,31 €.

André-Marie DEPOUTOT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2022 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE le Compte de gestion 2022 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	122 558,51 €
	Section d'investissement :	69 036,26 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	90 193,35 €
	Section d'investissement :	75 582,73 €

Le Président quitte la séance.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien de la Communauté de Communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le compte administratif 2022 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	122 558,51 €
	Section d'investissement :	69 036,26 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	90 193,35 €
	Section d'investissement :	75 582,73 €

Le Président revient dans la salle.

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- Les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- Les rattachements de fonctionnement 2022,
- Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 4 444,80 €	- 32 365,16 €	- 27 920,36 €
Investissement	+ 98 980,84 €	+ 6546,47 €	+ 105 527,31 €

Pour l'affectation des résultats, il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 5 396,00 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022 (déficit)	- 27 920,36 €
Solde d'Investissement (Excédent)	105 527,31 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	- 5 396,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	100 131,31 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au D/002	27 920,36 €
3. Report en investissement au R/001	105 527,31 €

◆ **BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Vice-président, délégué aux finances *André-Marie DEPOUTOT* présente le compte administratif 2022 du Budget annexe ZA des Champs Piot. Il s'agit d'un excédent de fonctionnement mais en déficit d'investissement. Concernant la section fonctionnement, il y a 76 997,27 € de dépenses, pour 177 534,54 € de recettes, avec un résultat cumulé de 177 534,54 €. Il explique qu'un virement du Budget Principal a été effectué au compte 75, ce qui explique un excédent de 177 534 €, lequel ne sera pas reporté car il y a un déficit budgétaire et, la règle budgétaire est de couvrir le déficit d'investissement sur l'excédent de fonctionnement. Cette somme sera déduite de l'excédent et ce qu'il reste, sera reporté. Concernant la section investissement, il y a 76 777,27 € de dépenses, pour 70 317,27 € en recettes, avec un résultat cumulé déficitaire de 76 777,27 €. Il reprend la reprise de résultat page 4, où il fait remarquer qu'il y a un besoin de financement au R/1068 de 76 777,27 €. Cette somme est déduite des 100 537,27 € de recettes fonctionnement, pour un report en fonctionnement de 23 760,00 € affecté au R/002.

André-Marie DEPOUTOT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de gestion 2022 du Budget annexe ZA des Champs Piot.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le compte de gestion 2022 du Budget annexe ZA des Champs Piot.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2022 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2022	100 537,27 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 76 777,27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 76 777,27 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0 €
2. Report en fonctionnement au R/002	100 537,27 €
3. Report en investissement au D/001	76 777,27 €

◆ **ACTES NOTARIES : REVERSEMENT DU MONTANT TROP PAYE AU TITRE DE LA PUBLICITE**

André-Marie DEPOUTOT expose que dans le cadre des dernières acquisitions et régularisations foncières de la CCPH, les frais d'acte facturés par l'office notarial d'Héricourt ont été surévalués dans l'attente des montants exacts de publicité foncière.

Ces dossiers sont aujourd'hui régularisés et font l'objet de remboursements de la part du notaire pour un montant total de 1335.82 € sous forme de 3 chèques 525,35 €, 474,32 €, 336,15 €.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter ces remboursements constitués de 3 chèques pour un montant total de 1 335,82 €.

◆ **ENGAGEMENT DANS UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCP LURE – ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT**

Pascal BOULADE expose que l'outil au service des politiques publiques de l'habitat, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet d'accompagner la réhabilitation du parc immobilier bâti et l'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs. Elle offre un cadre de contractualisation visant à mobiliser des aides financières spécifiques au cours d'une période de 3 à 5 ans.

Parmi les différents types d'OPAH, l'OPAH de renouvellement urbain (OPAH-RU) a vocation à être déployée sur des territoires urbains confrontés à des problèmes d'insalubrité, de friches urbaines, de vacance et de vétusté entraînant des dysfonctionnements urbains et sociaux.

Le Pays d'Héricourt a bénéficié d'une OPAH de 2005 à 2010, pilotée par la Communauté de Communes. Sur cette période, près de 500 dossiers ont pu être soutenus sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a engagé des démarches auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône, en qualité de chef de file des aides à la pierre, de manière à ce que la CCPH puisse être retenue dans la mise en place d'une nouvelle OPAH.

À cet effet, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a engagé une étude d'opportunité « OPAH-RU » finalisée en 2022, et qui a mis en évidence tout le potentiel que représente la mise en place de ce programme sur la ville d'Héricourt. L'état des lieux a notamment permis d'identifier le périmètre d'intervention autour de 7 îlots prioritaires. La carte jointe au présent rapport présente le périmètre concerné. Dans le cadre de sa stratégie relative aux OPAH adoptée en Juin 2022 et en lien avec le dispositif « Petites villes de demain », le Conseil Départemental de la Haute-Saône a retenu la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur les communes d'Héricourt et Lure.

Dans cette perspective et à la demande du Conseil Départemental, il convient de mener une étude pré-opérationnelle visant à :

- **préciser les conditions** de mise en place d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH RU), dans le périmètre de revitalisation,
- **calibrer les besoins** tant quantitatifs que qualitatifs
- **proposer une stratégie d'intervention** en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser pour décliner un plan d'actions
- **définir les engagements contractuels** entre les différents partenaires (Communauté de communes, Ville d'Héricourt, Etat, ANAH, Département...)

Dans une volonté d'optimisation et de mise en cohérence des enjeux à une échelle infra-départementale, le Conseil Départemental a exigé que l'étude pré-opérationnelle soit engagée de manière conjointe entre le Pays d'Héricourt et le Pays de Lure. Un travail de coordination mené entre les deux EPCI a permis de définir les modalités de mise en œuvre de l'opération qui sera menée en groupement de commandes.

- **Déroulé de la mission** : au regard du travail préparatoire réalisé par la Communauté de Communes à travers l'étude d'opportunité, l'étude pré-opérationnelle engagera un travail d'enquête et d'expertise de terrain, visant à arrêter une stratégie et mobiliser des fonds publics autour des enjeux suivants :
 - Rénovation énergétique des logements
 - Adaptation des logements à la problématique du vieillissement et du handicap
 - Réhabilitation d'habitat dégradé
 - Développement d'une offre de logement locatif de qualité en loyer conventionné et libre
 - Résorption de la vacance
 - Mise en valeur du cadre de vie

Un cahier des charges a été élaboré et qui est joint au présent rapport.

L'étude sera menée sur une durée de 12 mois.

- **Groupement de commandes** : de manière concertée avec la CCPL, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, ayant la qualité d'acheteur. A ce titre, elle assure les missions de :
 - Recueil du besoin
 - Organisation de la procédure de consultation
 - Signature et notification du marché
 - Exécution et modification du marché

Une convention constitutive de groupement de commandes, jointe au présent rapport, définit les missions de chaque partenaire.

- **Financement** :

L'opération sera financée par les Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et Communauté de Communes du Pays de Lure – au réel du temps passé sur chaque territoire.

Le montant global de l'opération est estimé à 140 000 €, dont 70 000 € pour la CCPH qui est plus avancée dans le travail d'analyse préparatoire compte tenu de l'étude d'opportunité réalisée. Elle donnera lieu à des financements de l'ANAH, du Département et de la Banque des Territoires à hauteur de 80%.

Pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
Prestation d'étude	70 000 €	ANAH	35 000 €	50%
		DEPARTEMENT	17 500 €	25 %
		BANQUE DES TERRITOIRES	3 500 €	5 %
		AUTOFINANCEMENT	14 000 €	20 %
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €	100 %

Michel CLAUDEL demande s'il doit entendre que les OPAH ne vont encore cerner que la ville comme le programme « petites villes de demain », c'est-à-dire qu'il n'y aura plus d'OPAH dans les communes. Il conçoit que c'est la CCPH qui dispose de la compétence pour mettre cela en place et que 14 000 € ce n'est pas tant, toutefois il estime que le financement pourrait être assuré par la Ville d'Héricourt qui est la seule concernée par cette opération.

Gilles LAZAR trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée d'avoir voulu mutualiser avec Lure. Il expose que cela concerne effectivement le centre-ville d'Héricourt particulièrement. Pour rebondir sur les questions de l'attractivité, il juge que si l'on veut faire venir des habitants, il faut pouvoir les loger dans des conditions qui soient optimales et en lien avec les changements climatiques, d'où la nécessité de rénover les logements. Il faut également permettre aux personnes âgées de pouvoir rester dans leur logement le plus tard possible. Pour l'heure le stade est à l'étude, il demande quelles seront les suites à donner.

Fernand BURKHALTER rappelle qu'il s'agit de la 4^{ème}, voire 5^{ème} OPAH qui est conduite sur ce territoire depuis les années 90. Il indique que la plupart sont des OPAH sur l'ensemble du territoire, qui comprend la Ville-centre et les communes périphériques. Le Département comptabilise une OPAH / an. Il explique qu'il fait voter des motions depuis 2017 et qu'il adresse des courriers au *Président* du Conseil Départemental, pour que l'OPAH rurale et urbaine soit prise en compte. L'an dernier, une étude à hauteur de 15 000 € a été lancée pour ne pas manquer cette opportunité, car il note que le taux de vacance reste modéré. Il est tout à fait pertinent que les logements vides puissent être remis sur le marché et ré-habités. Ce lobbying a porté ses fruits puisque la CCPH a été retenue sur le dispositif. Il se dit également très heureux que la ville de Lure puisse en bénéficier via ce groupement commun. L'idée du *Président* du Conseil Départemental est que l'opérateur ne s'ennuie pas, de plus les villes sont très proches, les coûts sont mutualisés et les problématiques sont sensiblement les mêmes. Il remarque que la ruralité autour de Lure et de Héricourt est somme toute attractive. L'OPAH urbaine est de ce fait plus importante, et il faut redynamiser les centres villes. Il indique qu'il y a tout de même des ilots vides à Héricourt, notamment à la rue de l'église qui reste un point noir. Il concède que cette étude pré-opérationnelle OPAH est coûteuse, puisqu'il s'agit ici de la 1^{ère} phase d'étude, s'ensuit l'engagement de l'opération elle-même sur 5 ans. Il relativise que la CCPH n'est pas directement engagée dans l'opération puisqu'elle ne participe qu'à l'opération d'animation, c'est-à-dire au Bureau d'étude qui anime l'opération. Ensuite, la Ville d'Héricourt accompagnera sur l'opérationnel, mais pas sur l'animation. Les coûts d'animation seront supportés par la CCPH.

Michel CLAUDEL demande si à Lure cela s'orchestre de la même façon.

Fernand BURKHALTER répond pas l'affirmative. Il rappelle que ces OPAH sont des compétences intercommunales, d'ailleurs la dernière OPAH était intercommunale, elle incluait la ruralité. Il expose que le *Président* du Conseil Départemental considère que c'est plutôt dans la ruralité profonde qu'il y a de la déprise de logement. Néanmoins les petites villes ont également ces problématiques de logements vacants, comme dans la ruralité profonde, mais cela n'est pas le cas au sein du Pays d'Héricourt.

Myriam IOSS demande en quoi cela engage la CCPH pour la suite.

Fernand BURKHALTER répond que cela engage à payer l'étude d'animation. Il explique qu'une fois l'étude lancée, elle quantifie la suite. L'objet de l'étude est de quantifier exactement le nombre de logements et le potentiel de logements à remettre aux normes, à remettre sur le marché, et à relouer. Il faut bien dissocier les logements vacants des logements qui sont à réhabiliter, lesquels ne seront plus aux normes d'ici quelques années. À l'issue de la pré-étude, seront connues d'ici 3 à 5 ans les actions qui seront à mener sur ces logements et qui paiera quoi. La CCPH participera comme elle le fait actuellement. Ce programme est d'autant plus important considérant la rénovation énergétique. Il indique qu'il a récemment rencontré Enedis concernant la précarité énergétique. Ce bilan permettra de déterminer où se trouvent les îlots de précarité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE le lancement d'une étude pré-opérationnelle « OPAH-RU »,** en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lure,
- **AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes** coordonné par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ayant la qualité d'acheteur,
- **VALIDE la convention de constitution de groupement de commandes** jointe au présent rapport, et autoriser le Président à signer le document,
- **VALIDE le Plan de financement prévisionnel** de l'étude pré-opérationnelle « OPAH-RU »,
- **AUTORISE le Président à inscrire l'opération** au budget 2023,
- **AUTORISE le Président à solliciter les financements** auprès des différents partenaires et à signer les conventions et documents afférents,

◆ **ECOLE DE MUSIQUE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCPH ET LE THEATRE EDWIGE FEUILLERE DE VESOUL POUR UN PROJET ARTISTIQUE COMMUN**

Luc BOULLEE expose que cette année, l'atelier Choreia s'est associé avec l'atelier chant-danse-théâtre du Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul afin de monter le spectacle « Les Grandes Duchesses de Géroldstein », adaptation d'un opéra bouffe d'Offenbach.

Depuis la création de Choreia, en septembre 2011, l'atelier a su bien se développer. De spectacles chant et danse, puis avec des saynètes, il a su évoluer vers de véritables comédies musicales. Cependant, c'est la première fois que Choreia s'associe à un autre chœur pour monter un spectacle. De plus, c'est également la première fois que cet atelier interprétera un opéra. Pour les 20 jeunes de Choreia, la mise en place de ce projet est une réelle ouverture sur bien des aspects. Tout d'abord, la collaboration avec la cinquantaine de jeunes de l'atelier de Vesoul leur permet de découvrir d'autres façons de travailler et d'apprendre à coopérer dans un grand ensemble. D'autre part, la modernisation de cette pièce du XIX^{ème} siècle est un véritable apport culturel en soi. En effet, cela favorise l'exploration d'un répertoire classique pour ces jeunes et le développement de leurs connaissances sur l'évolution de la société mais aussi de leur vocabulaire. De plus, la rencontre avec le hip-hop, à priori en décalage avec cet opéra, permet d'actualiser cette œuvre et d'ajouter à la richesse artistique de cette expérience. Enfin, ce partenariat avec Vesoul permet de faire appel à une compagnie pour la mise en scène et à des chorégraphes, qui viennent régulièrement travailler avec les

adolescents des deux ateliers. Ces rencontres avec des professionnels sont également un apport non négligeable pour les jeunes.

Dans le cadre de ce partenariat, les ateliers Choreia et chant-danse-théâtre de Vesoul donneront leur spectacle à 6 reprises :

- 3 représentations au Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul : mardi 2 mai (14h15 pour les scolaires et 20h30) et mercredi 3 mai (19h) ;

- 3 représentations à la Cavalerie d'Héricourt : vendredi 12 mai (20h), samedi 13 mai (20h) et dimanche 14 mai (16h).

Ce partenariat a lieu grâce au Pôle d'excellence Voix d'enfants/Espace scénique de Vesoul, qui propose de prendre en charge la mise-en-scène, les chorégraphes professionnels, les frais d'accessoires et de costumes pour les deux ateliers, le défraiement des musiciens d'Héricourt lors de leurs déplacements à Vesoul, la plupart des déplacements de Choreia à Vesoul ainsi que le coût du personnel et matériel technique nécessaires aux représentations qui auront lieu au Théâtre Edwige Feuillère. Les recettes des représentations de Vesoul reviendront au théâtre.

La CCPH, quant à elle, permet à Dominique Defaux d'assurer la direction musicale à la fois à Héricourt, pour Choreia et les musiciens, mais aussi à Vesoul pour l'atelier chant-danse-théâtre. Elle a réglé les déplacements en bus lors du premier stage pour un total de 1795,04€ et assurera le coût des représentations qui auront lieu à la Cavalerie et dont voici le budget prévisionnel :

Le coût total pour la CCPH est donc estimé à 11 550 € environ. Pour rappel, le projet de l'année précédente a coûté 13 588,73 €.

Nous espérons une recette entre 4 500 € et 6 500 € selon le prix de l'entrée (l'année passée, les entrées ont permis de bénéficier de 4 620 € de recettes) pour les représentations d'Héricourt.

Afin d'officialiser ce partenariat, la convention jointe à ce rapport est proposée. Elle détaille notamment la participation des deux parties et la durée du partenariat.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à la signature de la convention susvisée.

◆ ECOLE DE MUSIQUE : AUGMENTATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE POUR LES SPECTACLES

Luc BOULLEE indique en préambule de cette présentation, que les membres de la Commission Culture se sont réunis hier, et qu'ils ont pu faire connaissance avec la nouvelle Directrice de la Médiathèque *Mme Sylvia MEGNIN* qui était au service de la Médiathèque depuis 20 ans. Ils ont également pu rencontrer *Mme Anaïs POTY* qui est l'assistante de Direction de l'Ecole de musique, en remplacement *M. Gérard ROESS* qui est

parti en retraite. *Mmes MEGNIN & POTY* ont présenté les programmes de la Médiathèque & de l'École de musique, lesquels sont riches. Il souligne les actions impressionnantes qui sont mises en place à la Médiathèque & à l'École de musique.

Pour en revenir au rapport, il expose qu'actuellement, la régie des manifestations culturelles dispose de deux tarifs :

- l'« entrée gratuite », réservée aux enfants de « moins de 12 ans »,
- le « tarif normal », actuellement fixé à 6,00 €.

Ces prix ont été décidés lors de la création de cette régie à la CCPH, en avril 2016, et sont inchangés depuis. Cette année, l'École de Musique va proposer de nombreux spectacles en mai 2023.

Choreia :

Cette année, l'atelier Choreia s'est associé avec l'atelier chant-danse-théâtre du Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul afin de monter le spectacle « Les Grandes Duchesses de Gérolstein », adaptation d'un opéra bouffe d'Offenbach. Ce partenariat a lieu grâce au Pôle d'excellence Voix d'enfants/Espace scénique, qui prend en charge la plupart des dépenses liées à cette production. Cela permet notamment aux deux chœurs de bénéficier de metteurs en scène ainsi que de cours de hip-hop dispensés par des danseurs professionnels.

Trois représentations sont prévues à Héricourt vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.

Les Crazy Monday :

Créé en septembre 2021, les spectacles de mai 2022 ont été les premiers de ce chœur qui a su faire forte impression. En effet, il a depuis été invité à se produire dans le cadre du Mois Givré de Belfort en décembre 2022 et pourrait également tenir un concert à la Mals à Sochaux en fin d'année 2023. L'atelier Jazz de l'École de Musique, dirigé par Hugo Diaz, assurera la première partie des concerts de mai 2023.

Trois représentations sont prévues à Héricourt lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mai 2023.

Les Burlesques/Bal Folk :

Cette année, Les Burlesques assureront la première partie d'un Bal Folk proposé par Lucile Jouis, professeur de l'École de Musique. Ils joueront leur nouveau spectacle, « Les Burlesques auraient voulu être des Artistes (ou presque !) ».

Suite à cela, les musiciens et participants du Bal'telier Folk (nouvelle activité annexe de l'École de Musique, accueillant de jeunes élèves et des adultes) joueront des airs traditionnels et danseront afin d'amener le public à les rejoindre dans ces festivités.

Trois dates seront proposées à Héricourt également : vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mai 2023. Compte tenu d'une augmentation en contenu et en qualité des spectacles proposés chaque année, nous proposons que le « tarif normal » soit désormais fixé à 8,00 € ce qui permettrait d'alléger les budgets consacrés à ces créations artistiques.

Luc BOULLEE ajoute que si la communication de ces 2 établissements phare était plus largement diffusée, la Médiathèque & l'École de musique seraient dans la presse chaque semaine.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- de fixer le tarif des représentations des spectacles de l'école de musique à 8 euros pour le tarif normal et
- de conserver l'entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Fernand BURKHALTER s'associe au propos de *Luc BOULLEE* sur l'excellent choix qui a été fait concernant de la Direction de la Médiathèque. Il salue cet agent impliqué, Héricourtois de surcroît, et qui se passionne pour la culture et qui dispose aux multiples qualités humaines et professionnelles.

◆ **RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE A L'ECOLE DE MUSIQUE SPECIALITE TROMBONE**

Fernand BURKHALTER expose que suite au départ de l'enseignant et dans l'attente du recrutement d'un agent diplômé spécialité trombone, il est proposé de recruter ponctuellement un agent vacataire pour enseigner le trombone auprès des petits niveaux. Cet agent sera rémunéré sur la base d'un acte forfaitaire soit une heure de cours à 20 € brut.

L'agent interviendra de mars à juin, soit durant 15 semaines en période scolaire, à raison de 7 heures par semaine.

Ce dossier nécessitera de mettre au budget 2 100 € brut.

Luc BOULLEE précise que le recrutement de cet agent vacataire est provisoire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter le recours à la vacation dans les conditions susvisées.

◆ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'AIDE A L'IMMOBILIER A L'ENTREPRISE SCP**

Éric STEIB expose que l'entreprise SANI CHAUF' PASCAL située à SEVENANS, représentée par Monsieur Anthony VINCENZI, nous a saisi en décembre 2022 pour une aide à l'immobilier dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment de 600 m² situé sur la ZA en SALAMON à Héricourt et appartenant à Monsieur Samir MAZEGHRANE.

Cette société est spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation et travaille déjà pour la CCPH dans le cadre d'interventions ponctuelles.

Elle compte une dizaine de salariés. Monsieur VINCENZI en est le dirigeant depuis 2021.

Dans le cadre du développement de son entreprise, Monsieur VINCENZI souhaite lui apporter de la visibilité et proposer à ses clients un espace showroom ainsi que de meilleures conditions d'accueil de ses salariés.

Le calendrier de réalisation du projet est le suivant :

- Mars 2023 : Signature de l'acte de vente.
- De mars à août 2023 : Travaux d'aménagement.
- Septembre 2023 : Emménagement de l'entreprise dans ses nouveaux locaux.

L'acquisition se fera par l'intermédiaire d'une SCI (SCI EMV2A) dont monsieur VINCENZI est l'actionnaire majoritaire. Le prix d'acquisition du bâtiment est de 350 000 €.

Ce projet est éligible à notre aide à l'immobilier en faveur des entreprises artisanales, voté en octobre 2019, dont le taux d'intervention est de 5 % sur un montant maximum d'investissement de 250 000 € HT soit une subvention de 12 500 €.

Ce projet n'est, en revanche, pas éligible aux aides à l'immobilier du département et de la Région en raison de la nature de l'activité qui n'est pas une activité de type industriel.

À noter que, à partir de cette année 2023, la Région nous a informés de son désengagement en matière de subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise avec un re-fléchage des dossiers vers le fonds FEDER.

Eric STEIB précise qu'il a entendu qu'il n'y aurait plus de fonds FRT, il rappelle que c'est la Région qui dispose de la compétence du développement économique. Il craint qu'il ne soit plus fait appel au fonds FEDER excepté pour des projets très innovants. Il espère que les dossiers ne seront pas bloqués auprès de la Région.

Fernand BURKHALTER se dit très heureux que cette entreprise artisanale puisse être soutenue une fois de plus. La venue de cette entreprise permet l'arrivée de 10 salariés de plus sur le territoire, il faut se féliciter de cette action. Néanmoins, il déplore la disparition des aides régionales, lesquelles sont de leur compétence. Il précise que ce dispositif d'aide a été étendu aux artisans à l'occasion de la présentation de ce dossier.

Eric STEIB réitère qu'il espère que dans le cas où la CCPH souhaiterait apporter une aide de manière directe à une entreprise, que la Région ne bloquera pas puisque cela relève initialement de sa compétence.

Fernand BURKHALTER expose que la CCPH serrera également la vis le cas échéant, il n'y a pas de petites recettes. Il rappelle que sa philosophie est de ne pas augmenter les impôts, toutefois être dans un gel fiscal est selon lui la bonne gestion à adopter. Il rappelle que le financement de la dépense publique est le développement des zones d'activités, et qu'il n'existe pas d'autre solution.

Michel CLAUDEL expose que ce n'est pas parce que la Ville d'Héricourt dispose d'une fiscalité très haute que les villages ne peuvent pas décider de l'augmenter en leur sein. Il suggère que rien n'empêche la Ville d'Héricourt de la diminuer.

Fernand BURKHALTER expose qu'il ne peut pas baisser la fiscalité car il y aura un risque sur le FPIC. La commune d'Héricourt est solidaire de ses communes voisines. Il rappelle que le revenu fiscal des habitants d'Héricourt génère le FPIC, cela signifie que c'est parce que le revenu fiscal d'Héricourt est modeste, que le FPIC est bénéficiaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention 12 500 € à l'entreprise SCP (SANI CHAUF PASCAL) à travers la SCI EMV2A, au taux de 5% des dépenses éligibles plafonnées à 250 000 €,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution et tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

◆ ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE

Fernand BURKHALTER expose qu'en juin 2022, un épisode de grêle a traversé le Pays d'Héricourt, un puits de lumière du pôle périscolaire d'Echenans sous Mont Vaudois a été endommagé (percé).

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurance et une demande de devis réalisée afin de pouvoir estimer l'indemnité à percevoir.

Les devis de l'entreprise Elite Toitures pour un montant de 2 100 € TTC (remplacement du skydome) et 360 € TTC (mise en « sécurité, protection en attente des travaux) ont été acceptés par notre assurance.

Notre assureur nous versera donc l'indemnité pour ce sinistre de la manière suivante :

- 2040 € - 500 € de franchise soit 1 540 € TTC,
- Vétusté dite récupérable : 420 € TTC celle-ci est acquise sur présentation de la facture de réalisation des travaux.

Un premier chèque de 1 540 € nous a été adressé par Groupama.

Pas d'observation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'accepter cette indemnité de sinistre et l'ensemble des versements afférents.

◆ INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHE ET DE RESSOURCES HUMAINES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ② Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ② Marchés publics : en € HT :

16/02/23	M022/2023	SOCOTEC	Service	Contrôle technique – CRAC	90000 BELFORT	6 450,00 € HT
16/02/23	M023/2023	Bureau VERITAS	Service	Coordination sécurité – CRAC	25000 BESANCON	3 320,00 € HT
18/01/23	M026/2023	ADAPEI PRO 70	Service	Entretien espaces verts – Guinnottes	70400 HERICOURT	3 140,52 € HT
18/01/23	M030/2023	ADAPEI PRO 70	Service	Entretien espaces verts – CSIAG & Plateau sportif	70400 HERICOURT	3 666,51 € HT
18/01/23	M032/2023	ADAPEI PRO 70	Service	Entretien espaces verts – Voie du TRAM	70400 HERICOURT	4 859,74 € HT
23/01/23	M042/2023	DIG TRACKS	Travaux	Modification tracé piste BMX	69130 ECULLY	20 760,00 € HT
24/01/23	M045/2023	PLG	Fournitures	Produits d'entretien	44860 PONT SAINT MARTIN	3 156,50 € HT
10/02/23	M072/2023	PACKMAT	Service	Réparation pince EG-722-GM	70400 HERICOURT	3 405,45 € HT
14/02/23	M074/2023	AGORA	Service	Demande d'expertise spécifique sur le FPIC	21200 BEAUNE	3 027,50 € HT
14/02/23	M076/2023	COLAS	Travaux	Aménagement piste BMX	70006 VESOUL	88 579,90 € HT
15/02/23	M077/2023	DELPLANQUE	Service	Mise en conformité piste BMX – assistance à la réalisation des travaux	70400 HERICOURT	5 760,00 € HT
16/02/23	M079/2023	DELPLANQUE	Service	Numérisation du PLU d'Héricourt pour publication sur le Geoportail national de l'Urbanisme (GPU)	70400 HERICOURT	3 010,00 € HT

- ② Contrat de location : NEANT
- ② Contrat d'assurance : NEANT

- ② Régies comptables : NEANT
- ② Dons et legs : NEANT
- ② Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ② Nouvelles actions en justice : NEANT
- ② Conventions de formation du personnel : NEANT
- ② Contrats de travail à durée déterminée réalisés :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	6,5 h	3
Renfort activité	1	8h	1
Renfort activité	1	12 h	1
Renfort activité	1	20 h	1
Renfort saisonnier	1	25 h	1
Renfort activité	1	25 h	1
Remplacement	1	28 h	1
ORDURES MENAGERES			
Renfort activité	1	35 h	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	17,5 h	1
CRECHE			
Remplacement	1	35 h	1
TECHNIQUE			
Remplacement	1	20h	1
FINANCES			
Remplacement	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

La séance est levée à 19h30.

Héricourt, le 3 mars 2023

Le Président,

Fernand BURKHALTER